

30 septembre 2003

03.357

**Interpellation Bernard Matthey** (préalablement déposée sous forme de question)

**Accidents routiers: il faut freiner l'hécatombe**

Il y a moins de six mois, nous avons alerté le Conseil d'Etat en lui signalant un tronçon particulièrement dangereux sur la H 10. La réponse peu convaincante du gouvernement sur les mesures qu'il envisageait de prendre, le renouvellement des accidents au même endroit, mais aussi la multiplication ces derniers mois des accidents mortels sur d'autres tronçons souvent reconnus comme particulièrement critiques nous incitent à l'interpeller pour lui demander de prendre des mesures préventives urgentes.

Les causes des accidents graves sont connues et chaque année bien analysées dans le toujours remarquable rapport annuel de la police cantonale que reçoivent d'ailleurs les parlementaires. Excès de vitesse, excès d'alcool et insuffisances du réseau routier sont bien les trois composants du cocktail générateur de ce qu'on appelle les points noirs.

De manière à réagir pragmatiquement et à court terme, nous proposons que l'on prenne en particulier les mesures suivantes:

- identifier puis révéler au public les dix à quinze points les plus noirs du réseau routier cantonal;
- signaler in situ ces tronçons par une communication visuelle forte si ce n'est spectaculaire;
- y adjoindre un système annoncé de contrôle automatique de la vitesse;
- renouveler sans cesse et encore les contrôles de vitesse sur les secteurs dangereux en l'annonçant haut et fort;
- renouveler sans cesse et encore les contrôles de l'alcoolémie en en diffusant la nouvelle;
- proposer l'installation d'une limitation de puissance et de vitesse du véhicule pour les jeunes conducteurs, comme cela est le cas pour les permis A et A1;
- exiger des établissements publics à ouverture tardive qu'ils disposent d'appareils permettant à leurs clients de connaître leur taux d'alcoolémie;
- prendre un arrêté autorisant la justice à fermer pour une durée déterminée les établissements ayant laissé un client éméché prendre le volant et causer un accident;
- procéder à quelques corrections ou adaptations routières (correction d'un dévers, pose d'une glissière latérale, voire centrale, pose d'un rond-point même provisoire, pose d'un feu clignotant, etc.), le financement de ces mesures provenant d'un transfert budgétaire aux dépens d'investissements dont l'urgence n'est pas absolue;
- poursuivre la politique d'information et de prévention qu'il mène déjà.

L'angoisse des parents d'adolescents de sortie le week-end, l'accablement des blessés à vie et la désespérance des proches des victimes nous autorisent à exiger que le Conseil d'Etat réagisse et nous dise ce qu'il entend entreprendre.

*Cosignataire:* J. Walder.